



SECTION HIP-HOP ALB



Fiche de renseignements

Informations licencié :

Nom et prénom : Date de naissance :

Informations responsables légaux :

Nom et prénom du père : N° de portable (SMS) :

Adresse :
.....

Adresse mail :@.....

Nom et prénom de la mère : N° de portable (SMS) :

Adresse :

Adresse mail :@.....

Questionnaire de santé :

Je soussigné(e), responsable de l'enfant, avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé.

Fait à Bouguenais, le Signature

Autorisation parentale :

Je soussigné(e), responsable de l'enfant, autorise, en cas d'accident ou au cas où il ne serait pas possible de contacter la famille, l'animateur de l'ALB à prendre toutes les mesures utiles (hospitalisation) rendues nécessaires par l'état de l'enfant ou l'urgence constatée par un médecin.

En cas de contre- indications médicales ou allergies, veuillez les notées ci-dessous
.....
.....

Fait à Bouguenais, le Signature

Droit à l'image :

Je soussigné(e), responsable de l'enfant,

Autorise l'ALB Hip-Hop à publier sur son site internet des photos d'entraînement ou battles sur lesquelles mon enfant pourrait apparaître

N'autorise pas l'ALB Hip-Hop à publier sur son site internet des photos d'entraînement ou battles sur lesquelles mon enfant pourrait apparaître

Fait à Bouguenais, le Signature

Prix d'adhésion :

Enfant Mineur : **185 €** (Adhésion FAL + ALB + adhésion cours)

Enfant Majeur : **195 €** (Adhésion FAL + ALB + adhésion cours)

Heure des cours dans la salle Marius Petipa (Croix Jeannette) sauf vacances scolaire et jours fériés

Samedi : 10h15 – 11h15

Groupe 6 ans / 8 ans

Samedi : 11h15 – 12h15

Groupe 9ans et +

Paiement à joindre

Chèque

Espèce

Chèques Vacances Pass sport

Transmettre le dossier d'inscription à Mme Marie Laure COLIN : 06 60 39 80 21

Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « QS – SPORT »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.



Règlement intérieur de l'Amicale Laïque de Bouguenais Section hip-hop



L'accueil au sein de l'activité de « la section danse de l'Amicale Laïque de Bouguenais » impose l'adhésion au présent règlement intérieur du participant, et de ses parents si celui-ci est mineur. Ce règlement intérieur formalise les règles de vie envers les formateurs, instructeurs et adhérents ainsi que des éléments non négociables liés à votre sécurité.

Il doit être daté, signé avec la mention « lu et approuvé »

En double exemplaires dont un sera conservé par la famille.

Art 1- Inscription

Les adhésions sont valables du 1er septembre au 31 août de l'année suivante et aucun remboursement ne sera effectué en cours de saison suite à l'arrêt de l'adhérent.

- N'auront accès au cours, locaux ou au matériel de la section que les adhérents à jour de leur cotisation et ayant fourni un dossier complet composé des documents suivants :

- Fiche d'inscription complétée
- Fiche de renseignements et autorisation parentale pour les mineurs
- Questionnaire de santé pour tous les mineurs
- Une période d'essai est possible sur les 2 premières séances. Passé ce délai, l'inscription sera définitive et aucun remboursement ne sera effectué.

Art 2- Règles de vie

Respecter les règles élémentaires de bonnes conduites et de politesse.

- Respecter les autres et ne pas utiliser de la violence verbale ou physique.
- Respecter les locaux et le matériel mis à disposition.
- L'apport d'objet de valeur ou non, est interdit (bijoux, montre, pendentif, collier etc..). L'ALB et section Hip Hop décline toute responsabilité en cas de déclaration, perte ou vol de bien personnel.
- Tout comportement dangereux, irrespectueux ou indécent vers un camarade ou un professeur engendrera l'exclusion immédiate et définitive de l'association.

Art 3 - Responsabilité parentale

- Les enfants mineurs sont pris en charge par la section à partir du moment où le responsable de la section ou le professeur est présent sur le lieu de l'activité et jusqu'à l'heure de fin de celle-ci. Les parents doivent donc s'assurer que celui-ci est présent avant de le laisser au lieu de l'activité.

De plus, lorsque la fin du créneau horaire est atteinte, les enfants ne sont plus considérés sous la responsabilité de l'association.

- Aucun enfant ne pourra quitter prématurément la séance sans la présence de ses parents ou d'un représentant légal.
- A la fin de la séance et en l'absence du représentant légal, les membres de l'association n'étant pas habilités à raccompagner l'enfant, les autorités de gendarmerie seront contactées.

Art 4 – Absence

- La présence de l'enfant aux séances doit être régulière pour suivre au mieux l'évolution de chaque groupe. Toute absence de l'enfant devra être signalée au responsable de l'activité .

Soit par mail hip-hop@alb-bouguenais.fr ou par téléphone auprès de Marie-Laure COLIN TEL 06 60 39 80 21.

Art 5 – Déroulement des cours

La section hip-hop de l'ALB n'assure pas de cours pendant les vacances scolaires et jours fériés.

En cas d'annulation d'un cours pour force majeure, une communication sera faite par SMS au responsable légal de l'enfant et la possibilité d'un report en fin d'année sera étudiée.

Je soussigné déclare avoir pris connaissance de l'intégralité du règlement intérieur et m'engage d'en respecter les règles

A Bouguenais, le

Signature du représentant légal de l'enfant
précédée de la mention « Lu et approuvé »

Signature de l'enfant (même mineur)